

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de VARETZ

L'an deux mil vingt cinq, le vingt neuf septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VARETZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **salle du conseil municipal**, après convocation légale, sous la présidence de Mme Béatrice LONDEIX, Maire.

Étaient présents : Mme Béatrice LONDEIX, M. Laurent VIOZELANGE, Mme Marie-Christine COURSIERE, M. Frédéric BARBIER, M. Anthony CARROLA, Mme Sabine TERNAT, M. François BERNIER, M. Christian ESCURE, Mme Cylvy NEPLE, Mme Marie-Aimée DESAILLE, M. Dominique VENOT, Mme Patricia PATIENT, M. Joël AYMARD, M. Yves NEOLIER.

Étaient absents excusés : Mme Khadija CHIBOU, M. Jean-Philippe TAURISSON.

Étaient absents non excusés : M. Clément TALLERIE, Mme Aurélie VERLHAC, Mme Catherine GOULMY.

Procurations : Mme Khadija CHIBOU en faveur de M. Dominique VENOT, M. Jean-Philippe TAURISSON en faveur de Mme Cylvy NEPLE.

Secrétaire : Laurent VIOZELANGE.

Ordre du jour :

- 01 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 02 - Travaux de rénovation des vestiaires du rugby : demande de subvention à la Fédération Française de rugby
- 03 - Travaux sur bâtiments et espaces publics : adoption des devis et redéploiement d'une subvention accordée par le Conseil Départemental
- 04 - Affaire COURTOUX : protocole d'accord
- 05 - Convention de partenariat entre SPL Brive Tourisme et la Commune de Varetz : patrimoine Templiers et Hospitaliers
- 06 - Questions diverses

INFORMATION : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Laurent VIOZELANGE est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-077 : Travaux de rénovation des vestiaires du rugby : demande de subvention à la Fédération Française de rugby

Un projet de rénovation globale ou de reconstruction des équipements sportifs (rugby, Football et Pétanque) à la Plaine des Jeux de Varetz est en cours de réflexion. Aucune décision n'a encore été prise.

Dans l'attente de la décision de réaliser de grands travaux, afin de permettre, notamment au club de Rugby, l'USV, de poursuivre et d'améliorer les conditions de pratique de ce sport, il est indispensable de réaliser dès à présent des travaux pour améliorer l'hygiène et la sécurité des usagers des vestiaires-douches. A l'heure actuelle, une cloison brique est fendue, la majeure partie des carreaux de faïence sont cassés, le carrelage anti-dérapant est détérioré, de nombreuses douches ne fonctionnent plus ou très mal, les murs ont besoin d'être repeints.

Il convient donc, sans plus attendre, de doter, en priorité, les joueurs de rugby, de locaux propres, sécurisants et accueillants afin que notamment, les joueuses féminines qui ne sont pas encore très nombreuses se sentent à l'aise dans des vestiaires-douches dignes de ce nom.

Des devis ont été établis :

Remplacement faïence et carrelages, réparation cloison briques (DECOMAT)	8 333.33 € HT
Peinture des murs et plafonds (REY).....	4 212.00 € HT
Remplacement robinetterie temporisée Presto douches (DARFEUILLE).....	8 646.00 € HT
Total	21 191.33 € HT

Madame TERNAT précise qu'il est possible de solliciter auprès de la Fédération Française du Rugby une subvention de 50% d'un montant minimum de 10 000 € ce qui nécessite un montant minimum de travaux de 20 000 € HT.

Elle précise qu'une subvention sera également sollicitée auprès du Conseil Départemental au taux de 30% soit 6 357.40 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De valider ces travaux d'un montant de **21 191,33 € HT** ;
- De solliciter auprès de la Fédération Française de Rugby une subvention au taux de 50% au titre de l'enveloppe des équipements sportifs dédiés au Rugby ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer les devis dès l'octroi de la décision attributive de la subvention ;
- De valider le plan de financement de ce projet qui se décline comme suit :

Montant des travaux Hors Taxes.....	21 191.33 € HT
Subvention sollicitée auprès de la FFR.....	10 595.67 € HT
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental.....	6 357.40 € HT
Participation financière de la Commune	4 238.26 € HT

- De préciser que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits au Budget 2025 de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : POUR : 16 Contre : / Abstentions : /

- APPROUVE les dispositions énumérées.

Mme Cylvy NEPLE demande si la fédération de football peut participer ;

Mme le Maire répond que le montant des travaux n'est pas assez élevé ; Une subvention pourra être sollicité lors du prochain mandat si un projet de rénovation ou de construction est élaboré.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-078 : Travaux sur bâtiments et espaces publics : adoption des devis et redéploiement d'une subvention accordée par le Conseil Départemental

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025, une subvention de 86 160 € avait été sollicitée par la Commune au titre de la rénovation des équipements sportifs de la Plaine des Jeux. Elle rappelle que l'étude de ce projet avait été confiée à Corrèze Ingénierie mais n'a, pour l'instant, pas abouti. Compte tenu des contraintes liées au PPRI et à la présence d'amiante dans certaines parties des bâtiments le montant de l'investissement (démolition et reconstruction) dépassait de loin nos prévisions budgétaires. Cependant afin de permettre aux clubs de continuer à fonctionner dans des conditions sanitaires réglementaires, il est proposé de faire quelques investissements dans ces bâtiments : **rénover en principal deux vestiaires-douches du club de rugby (sol anti-dérapant, faïence murale, douches) et en secondaire deux douches et un urinoir du club de football.**

Elle précise que d'autres urgences également ont vu le jour et pour ces raisons il conviendrait de **soliciter un avenant au Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 signé avec le Conseil Départemental de la Corrèze visant un redéploiement d'une partie cette aide prévue au Contrat ((reliquat non utilisé) vers les travaux suivants :**

- **la couverture en ardoises de l'ancienne gare de voyageurs, la cage d'escalier avec ventilation** de ce même bâtiment (moisissures sur les murs non isolés, absence de ventilation, peinture très abîmée par l'humidité) ;
- **rénovation énergétique d'appartements locatifs** : fenêtre, porte-fenêtre et porte d'entrée à remplacer ;
- **la réfection totale de la cour de l'ALSH:** Un arbre a développé ses racines en surface et détériore dangereusement le revêtement imperméable, ce dernier serait remplacé par un revêtement drainant. Remplacement également du jeu extérieur qui n'est plus aux normes ;
- **Le soubassement de l'école maternelle** : construite en brasier, son soubassement est rongé par l'humidité.

Pour tous ces travaux des devis ont été établis :

- 1 Rénovation des équipements sportifs	22 961,33 € HT
- 2 Couverture en ardoises, cage escalier Gare, ventilation	28 643.96 € HT
- 3 Rénovation énergétique d'appartements locatifs	4 438.20 € HT
- 4 Cour du Centre de Loisirs	17 920,00 € HT
- 5 Soubassement Ecole maternelle	3 730,00 € HT

Pour un montant total de 77 693,49 € HT

Ces travaux pourraient être attribués aux entreprises suivantes :

- 1 Rénovation des vestiaires-douches Rugby et football (Plaine des jeux) : entreprises Decomat-Rey et Darfeuille ;
 - 2 Travaux bâtiment de l'ancienne gare (entreprises Couvr'Toit , REY, Durand) ;
 - 3 Rénovation énergétique appartements locatifs (entreprise Brochot) ;
 - 4 Travaux cour Centre de Loisirs (entreprise Freyssinet Lalligand) ;
 - 5 Travaux école maternelle (Sarl Sagaz Jean).

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Région	0 €
Conseil Départemental - Pour les travaux 1 et 3 subvention au taux de 30%	8 219,86 €
- Pour les travaux 2-4 et 5 subvention au taux de 25%	12 573,49 €
Etat Fédération Française de Rugby subvention sollicitée au taux de 50%	10 595,67 €
Commune (fonds libres)	46 304,47 €
Total	77 693,49 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les investissements sus énumérés pour un montant de 77 692,49 € HT
 - De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de la rénovation des équipements sportifs de la Plaine des Jeux (1- vestiaires-douches clubs sportifs) ;
 - De préciser qu'une subvention est sollicitée auprès de la FFR au taux de 50% pour la rénovation des équipements sportifs du rugby uniquement soit 10 595,67 € ;
 - De solliciter également auprès du Conseil Départemental le redéploiement d'une partie du reliquat de la subvention à valoir sur d'autres travaux à réaliser (2- 3 -4 et 5) ;
 - De valider le plan de financement ;

D'autoriser Madame le Maire à signer les devis respectifs et à faire réaliser les travaux dès que possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : POUR : 16 Contre : / Abstentions : /

- APPROUVE les dispositions ci-dessus énumérées.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-079 : Affaire COURTOUX : protocole d'accord

Madame le Maire rappelle la délibération du 10 juillet dernier par laquelle le Conseil Municipal validait la solution qui consistait à ce que Mme COURTOUX Nadine accepte de se désister des deux actions encore pendantes devant le Tribunal Administratif de Limoges ; en contrepartie, la Commune de Varetz renonçait à demander à Mme COURTOUX Nadine le règlement des deux indemnités de 1 200 € prononcées par les jugements du Tribunal Administratif de Limoges les 18 février et 25 mars 2025 et posait la condition que le protocole d'accord soit rédigé par l'avocat de la partie adverse à ses frais.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Me DIAS Eric qui invite le Conseil Municipal à approuver le projet de protocole d'accord rédigé par Me DELPY, avocat de Mme COURTIOUX Nadine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : POUR : 16 Contre : / Abstentions : /**

- APPROUVE les dispositions ci-dessus énumérées.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-080 : Convention de partenariat entre SPL Brive Tourisme et la Commune de Varetz : patrimoine Templiers et Hospitaliers

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la convention de partenariat signée en 2024 pour une période d'un an, avec l'Office de tourisme de la Ville de Brive. Cette convention lie l'Office de Tourisme et le propriétaire d'un bien templier ou hospitalier dans le but de valoriser ce patrimoine.

Brive Tourisme est désigné « **chef de file** » dans le cadre de la coopération mise en œuvre à travers les fonds européens pour valoriser le patrimoine templier et hospitalier le long de la vallée de la Vézère.

Les partenaires sont les offices de tourisme de Haute Corrèze, Terres de Corrèze, Vézère Périgord Noir et Lascaux Dordogne Valée Vézère.

Les membres sont les propriétaires de biens templiers ou hospitaliers, publics ou privés, participant à l'opération.

Le chargé de projet est la personne responsable de mener à bien la mission confiée au chef de file et les partenaires.

Chaque membre s'engage à participer à la promotion du patrimoine templier et hospitalier à travers des ouvertures ponctuelles ou continues de l'établissement concerné.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Brive pour une période de **3 ans, du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2028** ;

- d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : POUR : 16 Contre : / Abstentions : /

- APPROUVE les dispositions ci-dessus énumérées.

INFORMATION : Questions diverses

Vidéo surveillance à la médiathèque : Mme Candice COURSIERE met en avant l'urgence d'installer un système de surveillance à la médiathèque, tant pour la protection des œuvres exposées que pour la sécurité du personnel. Elle demande si une date d'intervention est prévue ; Madame le Maire informe l'assemblée que M. PEIS a été contacté afin de connaître la date de réalisation de ce projet.

"Nuits de la lecture" : Mme Candice COURSIERE informe le Conseil Municipal du spectacle qui aura lieu le 23 janvier 2026 sur le thème "Ville et campagne".

Mme Cylvy NEPLE informe qu'il y a un problème d'éclairage dans le lotissement des Pradeaux. La société INEO a été informée du dysfonctionnement.

M. Laurent VIOZELANGE signale également que l'éclairage à La Feuille demande un réglage.

Mme Cylvy NEPLE demande s'il est possible de mettre en place une horloge à L'Espace Colette. Elle demande également la pose d'un lampadaire dans la rue Léon Jacques de Jouvenel non éclairée alors que lors de l'aménagement des trois derniers lots en bordure de cette voie, il a été imposé à M. LABROUSSE de prévoir 2 fourreaux d'électricité destinés au branchement de lampadaires. Mme le Maire lui répond qu'il n'est pas d'actualité d'étendre l'éclairage public dans la commune, mais cela pourrait être envisagé lors de la réfection du Chemin des Sapins.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du

06 novembre 2025.

Signature Maire, Mme Béatrice LONDEIX

Signature Laurent VIOZELANGE.